

Est-ce que l'État-nation est aujourd'hui un modèle?

Par **jocelyn**, le **29/01/2012** à **17:22**

au regard de l'actualité l'État-nation est-il pertinent comme modèle institutionnel??

Par **Rondoudou**, le **30/01/2012** à **11:46**

Bonjour,

Qu'entendez-vous par modèle (notez l'orthographe correcte) ? Voulez-vous disserter sur le fait que l'État moderne correspond à un schéma constitutionnel précis (État unitaire, État composé) ? Souhaitez-vous montrer, au contraire, que dans la pratique de nombreux États se trouvent à cheval entre les deux modèles ? Ou voulez-vous plutôt présenter l'État dans sa conception actuelle comme un modèle de démocratie, de représentativité, ou que sais-je ?

Bref, beaucoup de questions pour une interrogation assez peu précise.

Bien à vous.

Par **Camille**, le **30/01/2012** à **12:22**

Bonjour,

Et interrogation posée par un(e) internaute qui n'a pas lu la charte du forum avant de poster...

Par **jocelyn**, le **22/05/2012** à **13:25**

INTRODUCTION.....	3
I- LE CONCEPT DE L'ETAT-NATION.....	3
A- SES ORIGINES.....	3
B- SA SITUATION ACTUELLE.....	4
II- L'ETAT-NATION : UN CONCEPT DEPASSE.....	6
A- LE PHENOMENE DE LA MONDIALISATION.....	6
B- LES NOUVEAUX ETATS SUR LES RUINES DE L'ETAT-NATION...	7
INTRODUCTION	

Un État-nation est la juxtaposition d'un État, en tant qu'organisation politique, à une nation, c'est-à-dire des individus qui se considèrent comme liés et appartenant à un même groupe. C'est donc la coïncidence entre une notion d'ordre identitaire, l'appartenance à un groupe, la nation, et une notion d'ordre juridique, l'existence d'une forme de souveraineté et d'institutions politiques et administratives qui l'exercent, l'État. Il existe deux possibilités de création d'un État-nation : soit l'État préexiste à la nation, et s'y développe un sentiment nationaliste, soit les individus qui se reconnaissent d'une même nation, en particulier dans le cas d'une « nation ethnique » ou culturelle, manifestent leur volonté de vivre ensemble, en se dotant d'un État. Dans les deux cas, il s'agit d'une lente création résultant de conjonction, sur la durée de plusieurs générations, de situations socio-économiques favorables et de prosélytismes politiques.

Le premier cas est proche de l'histoire de la France où le nationalisme s'est développé progressivement, et a clairement émergé au XVIII^e siècle. Le deuxième cas par contre est assez proche de l'histoire de l'Allemagne où Bismarck réussit à rassembler sous le drapeau de la Prusse une mosaïque d'États indépendants aux langues germanophones.

Il s'agira pour nous dans la suite de notre réflexion d'expliquer en quoi l'État-nation est un concept dépassé de nos jours (II), après avoir montré ses origines (I).

I) LE CONCEPT DE L'ÉTAT-NATION

A- SES ORIGINES

Celui-ci a pour origine l'État princier dont la conception politique principale est l'existence de la souveraineté princière, comme pouvoir en dernier ressort. L'État-Nation reprendra le concept de souveraineté mais déplacera celle-ci au profit de la Nation. Apparue au XV^e siècle en Europe, pour donner au pouvoir politique une autre légitimité que celle de la religion, la théorie de l'État-nation, dans son acception moderne, a été consacrée par la Révolution française et l'Europe du XIX^e siècle. Les Lumières y sont pour beaucoup. La nation est un « principe spirituel, une âme, un vouloir-vivre collectif » telle est la définition qu'en donnait Ernest Renan dans sa célèbre conférence « Qu'est ce qu'une nation ? », donnée en Sorbonne le 11 mars 1882. Ce concept d'État-nation a donné naissance à la doctrine de la souveraineté nationale, exprimée pour la première fois clairement dans l'article 3 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, adoptée par l'Assemblée nationale française le 26 août 1789. Cet article dispose que « le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément ». Ainsi est né le principe des nationalités selon lequel les peuples ont le droit à disposer d'eux-mêmes, c'est-à-dire à s'organiser en État. Toute nation a droit à devenir un État.

L'État dispose de la puissance légitime à l'extérieur comme à l'intérieur. Il fait appliquer les lois et représente un peuple « constitué » sur la scène internationale. Au regard de cette définition, il y a donc des nations sans État, les kurdes par exemple. Il y a des États qui ne sont pas des nations, au sens strict du terme, parce qu'ils manquent d'une unité politique s'incarnant dans une volonté collective nationale revendiquée. Quoiqu'il en soit, le concept moderne d'État-nation est revendiqué par la plupart des États reconnus par l'Organisation des Nations Unies et demeure la base des relations internationales (B).

B- SA SITUATION ACTUELLE

Dans sa situation actuelle, l'État-nation est de plus en plus contesté. Les échanges de biens de services et de capitaux ainsi que la libre circulation des idées et des personnes ont atteint un niveau inégalé dans l'histoire humaine. Ils enjambent les frontières, portant atteinte à l'exclusivité dont jouissaient les États pour les réguler et affectant leur légitimité à intervenir par la règle.

Cette contestation s'explique d'abord par le fait que l'appartenance à une communauté

nationale n'est plus une évidence. En effet, sur le territoire des Etats, les identités nationales s'affaiblissent, contestées par les religions, les origines, les langues, qui poussent les individus à se rapprocher de leurs racines pour affirmer leur différence. Le régionalisme prospère jusqu'à la remise en cause de l'Etat en Espagne, au Royaume-Uni, en Italie. De nouveaux Etats se sont créés, notamment après la dislocation de l'Union soviétique, qui n'ont de nation que l'apparence et d'unité que l'opportunisme de certains de leurs dirigeants. Habiter un territoire et payer des impôts ne suffit plus pour partager la conscience d'appartenir à la même communauté et pour en accepter les règles. Le concept de nation est contesté par un certain cosmopolitisme.

Ensuite dans le même temps, la légitimité des Etats sur la scène internationale est attaquée. En effet les acteurs internationaux non étatiques se multiplient. On sait que les grandes entreprises multinationales se sont depuis longtemps affranchies du cadre étatique trop étroit pour leur développement économique ; mais le nombre d'organisations non gouvernementales disposant d'un statut auprès des Nations Unies est passé de 40 en 1948 à 3052 en 2007. Ces ONG cultivent le droit d'ingérence, développent une pensée a-étatique médiatiquement mondialisée, profitent de l'information globale pour contester, parfois par l'action illégale les prérogatives étatiques traditionnelles. Les ONG sont les plus grands ennemis de l'Etat-nation.

Enfin, les groupes criminels et les mafias se sont affranchis des limites étatiques et interpellent les Etats de plus en plus contraints à coopérer pour avoir l'espoir de les mettre en échec. On estime qu'aujourd'hui environ 800 000 personnes seraient ainsi victimes du pire des trafics, celui des êtres humains. Le crime défie l'Etat-nation.

Tout semble donc se liguer contre le concept d'Etat-nation au point de le rendre peu à la mode et désuet (II).

II- L'ETAT-NATION : UNCONCEPT DEPASSE

L'Etat-nation restera-t-il, ce qu'il est en passe de redevenir au début du XXIème siècle, c'est-à-dire le seul espace collectif qui garantit la sécurité et l'identité dans un monde globalisé ou mondialisé qui écrase la diversité (A)?

A- LE PHENOMENE DE LA MONDIALISATION

La mondialisation, ou globalisation, est le processus d'intégration des économies nationales par les échanges, réputé abolir les distances, contracter le temps et construire peu à peu un « village mondial ». A bien des égards, la première mondialisation, celle des années 1870-1914 était beaucoup plus impressionnante par ses effets que le mouvement actuel.

Dans le siècle qui s'ouvre, des certitudes paraissent acquises:

La taille compte. Dans le monde globalisé, la taille est un élément de la puissance mais elle n'est pas toujours suffisante lorsque l'organisation de l'Etat-continent choisit celle de l'Etat-nation. L'exemple de la lutte contre le terrorisme, de la guerre contre la terreur, la guerre d'Irak et les difficultés qu'elles posent à la première puissance mondiale montrent bien que celle-ci n'est pas suffisante. La rivalité avec la Chine, l'affaiblissement du dollar, la mauvaise image mondiale de la politique américaine ne renforcent pas le modèle américain : ils l'affaiblissent. L'Etat-nation le plus puissant n'est pas épargné par la mondialisation. Ce qui est certain, c'est qu'un Etat-nation qui n'a pas la taille pertinente au XXIème siècle ne comptera pas.

L'ère des Empires est terminée. L'esprit impérial est contesté. Les événements du début de ce siècle laissent entrevoir la fin des Empires traditionnels. L'opinion internationale naissante et les règles multilatérales existantes contraignent les Etats-nation. La posture impériale n'est plus acceptée et menace les Etats-nation de grande taille qui auraient pour tendance à agir comme au XIXème siècle. C'est, par exemple, le cas de la Russie. Les Etats-Unis eux-mêmes sont régulièrement mis en minorité à l'ONU ou à l'UNESCO. En effet, l'usage de la force trouve ses limites dans le développement de l'information et des échanges, dans la

promotion de la démocratie. On ne fait pas facilement la guerre à celui qu'on connaît et avec qui on commerce. Le spectacle de la guerre, des massacres ou des drames humanitaires modèlent l'opinion et influent fortement sur les gouvernants. Les conflits sont évidemment toujours possibles mais ils pourraient rester circonscrits et limités. Une mondialisation tempérée par une responsabilité et une solidarité mondiale à organiser est probablement la seule durable.

B- LES NOUVEAUX ETATS SUR LES RUINES DE L'ETAT-NATION

Un État-plurinational ou État multinational est défini comme un État formé « de deux ou plusieurs nations existant en tant que communautés différentes, chacune ayant conscience de sa spécificité et manifestant le désir de la conserver ». Le terme nation fait parfois référence à une nation ethnique sans territoire bien défini, parfois à une nation civique dotée d'un territoire et d'institutions politiques auxquelles participent tous les citoyens au-delà des distinctions ethniques.

On assiste à des regroupements d'Etats-nation. Ils se multiplient et se multiplieront. Le nombre de regroupements d'Etats s'est accru. Aucune région au monde n'y échappe. Avec plus ou moins de succès, les Etats sont organisés sur un monde mode régional (APEC, ASEAN, SADC, MERCOSUR, ALENA) ou bien sur un mode fonctionnel (OPEP), voire religieux (OCI), ou inspiré du modèle national (Ligue arabe, OUA, Union africaine, CEI), voire en alliance opérationnelle effective (OTAN). Les États-nation sont à la recherche d'amplificateurs de leurs voix dans la mondialisation même lorsque leur taille est importante. Au regard de ce qui est dit plus haut, il peut donc apparaître essentiel de penser à de nouveaux modèles d'Etats-nations et le meilleur moyen d'y arriver est sans doute de tenter de dépasser l'opposition traditionnelle entre la nation ethnique et la nation civique. Les nations contemporaines peuvent se représenter comme des nations polyethniques et pluriculturelles. De telles nations ne sont pas tenues de renoncer à une identité civique fondée sur le socle d'une langue, d'une culture et d'une histoire publique communes, mais elles doivent appliquer simultanément une politique de la reconnaissance à l'égard des différentes composantes de la société. Les citoyens d'un tel Etat-nation peuvent tous se réclamer d'une seule et même communauté politique, et accepter que certaines références identitaires telles que la langue, la culture et l'histoire soient communément partagés, tout en reconnaissant formellement le fait que cette communauté politique est composée d'une population diversifiée comprenant une majorité nationale, une ou des minorités nationales et des citoyens ayant d'autres origines nationales. Puisque de telles nations sont caractérisées à partir de traits qui sont à la fois politiques et sociologiques, on peut donc dire qu'il s'agit de nations sociopolitiques. Les diverses composantes de la nation sociopolitique ne sont pas elle-même ethniques, puisqu'elles peuvent chacune assembler des citoyens ayant des origines ethniques diverses. Spécifiquement, la majorité nationale qualifie d'abord et avant tout un groupe linguistique doté de certaines institutions spécifiques et d'une histoire qui lui est propre. Des citoyens d'origines diverses peuvent appartenir à ce groupe. La même remarque s'applique à la composition des minorités nationales. Celles-ci ont cependant comme traits distinctifs de constituer des regroupements linguistiques minoritaires sur le territoire et d'être le prolongement de majorités nationales situées sur les territoires limitrophes.

Par diouf, le 28/04/2013 à 16:02

ce sujet n'a t-il pas de ressemblance avec ce sujet
"le concept etat-nation est-il toujours d'actualite"?

Par **KABORE**, le **01/06/2013** à **17:39**

l'Etat-nation au regard de l'actualité est-il pertinent comme modèle institutionnel?

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/09/2016** à **13:17**

Bonjour

Décidément vous commencez bien sur le forum. Vous ne dites même pas "bonjour", vous faites remonter un sujet datant de 3 ans, tout ça pour un message, qui au final, n'est pas clair du tout [citation]L'etat qui est remise en cause.[/citation][smile17]